

ÉTUDES INFOS

LA NEWSLETTER DU SERVICE ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE / JANVIER 2013



Bonjour,

Le Service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris est à l'écoute de tous les étudiants calédoniens en Métropole. La newsletter que nous vous proposons sera diffusée deux ou trois fois dans l'année afin de compléter les informations traitées dans « le guide pratique de l'étudiant ». Ce guide est à consulter en ligne sur notre site : www.mncparis.fr.

Au service des institutions, et conscients de l'importance des missions qui nous sont confiées en termes de gestion d'accueil et de suivi des étudiants, nous tenons à être source de conseils incontournables et nécessaires à votre réussite. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter et sachez que nous multiplions nos efforts pour répondre à toutes vos demandes, dès lors qu'elles correspondent aux missions qui nous sont confiées.



AGNÈS SIRAUT, CHEF DU SERVICE ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE À PARIS

BOURSE

SUIVEZ VOTRE DOSSIER !



ATTENTION AU CALENDRIER DE VERSEMENT DES BOURSES D'ÉTUDES

LA BOURSE GÉRÉE PAR L'ÉTAT

La bourse de l'État est versée **dans le courant du premier trimestre** (septembre, octobre ou novembre) dès que la notification est définitive. Tant que la notification de bourse du CROUS n'est pas définitive, elle est conditionnelle. Cela signifie que le dossier social étudiant (DSE) est en cours de traitement au CROUS de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit. Chaque étudiant doit **vérifier que son certificat de scolarité a bien été reçu** par le CROUS pour percevoir les premiers mois de bourse.

Pour suivre votre dossier social étudiant, **connectez-vous sur le site du CROUS** avec votre numéro INE, votre nom et votre mot de passe : <https://dse.orion.education.fr/suivi/>

LA BOURSE PROVINCIALE GÉRÉE PAR LA MNC

Il appartient à chaque étudiant de vérifier que le **certificat de scolarité** et le **relevé d'identité bancaire de l'étudiant (RIB)** ont bien été reçus à la MNC à Paris. Ces documents sont indispensables aux versements des primes d'installation et des montants attribués par les Provinces.



LA BOURSE DE L'ÉTAT N'EST PAS GÉRÉE PAR LA MNC, C'EST À L'ÉTUDIANT BOURSIER DE SUIVRE SON DOSSIER EN LIGNE ET DE VÉRIFIER LES VIREMENTS QUI SONT VERSÉS SUR SON COMPTE.

LOGEMENT

BIENTÔT DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Le problème du logement est crucial en métropole et nous sommes conscients de la difficulté que cela représente pour les jeunes Calédoniens. Le Service Étudiant développe actuellement de nouveaux partenariats avec les villes de Paris (3 centres), en périphérie (8 centres), et en régions : Marseille, Grenoble, Lyon, Chambéry, Bordeaux, Villeurbanne.

N'HÉSITÉZ PAS À ANTICIPER VOS DEMANDES AFIN QUE NOUS PUISSONS RÉDIGER UN ÉTAT PRÉVISIONNEL DES BESOINS EN DEHORS DES DEMANDES CROUS.





SÉCURITÉ SOCIALE

QUE FAIRE POUR ÊTRE ASSURÉ EN MÉTROPOLE ?

VOUS ÊTES ÉTUDIANT CALÉDONIEN, VOUS DEVEZ OBTENIR UN NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE EN MÉTROPOLE !

PROFITEZ DU PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE DES ÉTUDIANTS (LMDE)

Notre partenariat offre la possibilité d'adhérer à une mutuelle qui prend en compte l'éloignement et ajoute aux prestations ordinaires des garanties supplémentaires. Pour bénéficier de ces avantages, il faut remplir l'imprimé que propose la MNC et non ceux qui se trouvent sur le site LMDE ou dans les halls des universités lors de la rentrée. Tout étudiant calédonien peut bénéficier du partenariat : contacter le service pour obtenir le formulaire que nous transmettons, une fois rempli, à notre correspondant LMDE, M. Humbert. La copie est à remettre à l'administration de l'établissement. La LMDE envoie une carte d'immatriculation à l'étudiant avec un numéro de sécurité sociale provisoire qui s'achève par 000. À partir de ce moment, c'est l'étudiant qui gère ses courriers, ses envois de feuilles de maladie pour remboursement et non la Maison de la Nouvelle-Calédonie. Télécharger le document d'information sur www.mncparis.fr, rubrique étudiants / couverture sociale / immatriculation.

EN ATTENDANT LA CARTE VITALE

En attendant d'avoir la carte vitale, l'étudiant avance le montant des prestations et envoie les feuilles à la LMDE qui est son centre de sécurité sociale et qui assure la liaison. L'étudiant sera remboursé. **ATTENTION ! IL FAUT DU TEMPS POUR OBTENIR SA CARTE VITALE**

! IMPORTANT

> POUR TOUTE QUESTION POSÉE, LES ÉTUDIANTS CALÉDONIENS VENANT D'ÊTRE IMMATRICULÉS À LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIVENT PRÉCISER QU'ILS N'AVAIENT PAS DE CARTE VITALE AUPARAVANT.
> SURVEILLEZ VOTRE COURRIER ET VOS MAILS

> SANS RETOUR DES PIÈCES DEMANDÉES LA PROCÉDURE EST INTERROMPUE
> TOUJOURS ÉCRIRE DE FAÇON LISIBLE SUR LES DOCUMENTS ET EN TOUTES LETTRES.
(ex : si vous avez un prénom composé, ne pas mettre JP pour Jean-Pierre)
> AVERTIR LA LMDE DE TOUT CHANGEMENT ADRESSE
TÉLÉPHONE MAIL

VOIR LES ÉTAPES SUR LE SITE DE LA MNC : WWW.MNCPARIS.FR/ETUDIANTS/COUVERTURE-SOCIALE/IMMATRICULATION

ÉTAPE 1 IMMATRICULATION

- ÉTAPES RÉALISÉES PAR L'ÉTUDIANT ET L'ÉTABLISSEMENT
- ÉTAPES RÉALISÉES PAR LA LMDE
- ÉTAPES RÉALISÉES EN EXTERNE

1. L'étudiant choisit son centre de sécurité sociale lors de son inscription en établissement. (choix à cocher sur le formulaire proposé par l'établissement)
2. Vous avez coché la LMDE : l'établissement adresse à la LMDE le fichier des étudiants ayant choisi la LMDE en sécurité sociale
3. La LMDE demande à l'étudiant les pièces nécessaires à son immatriculation et communique à l'étudiant l'ébauche de son numéro de sécurité sociale et une attestation d'affiliation
4. L'ensemble des pièces du dossier étudiant sont transmises à l'INSEE ou au SANDIA pour une immatriculation définitive
5. Le numéro définitif est transmis au RNIAM
6. Retour du numéro définitif certifié au RNIAM vers la LMDE
7. Procédure de création de la carte VITALE pour les nouveaux immatriculés à la sécurité sociale.

LEXIQUE

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
SANDIA Service administratif national d'immatriculation des assurés
RNIAM Répertoire national inter régimes de l'assurance maladie

ÉTAPE 2 CRÉATION DE LA CARTE VITALE

1. Réception par la LMDE des données sociales des étudiants. Ces données sont envoyées par les établissements d'enseignement supérieur
2. Ouverture des droits « sécurité sociale » et demande du numéro de sécurité sociale aux organismes d'affiliation. Transmission du numéro de sécurité sociale au prestataire de la LMDE : SESAM-VITALE
3. Envoi à l'étudiant par SESAM -VITALE d'une attestation d'affiliation et du support collecte photo
4. Retour du formulaire dûment rempli par l'étudiant et des pièces demandées
5. Numérisation des documents
6. Production de la Carte Vitale
7. Envoi coupon retour carte provisoire à l'étudiant
8. Retour par l'étudiant de la Carte Vitale provisoire
9. Envoi à l'étudiant de la Carte Vitale 2 (carte définitive)





BOURSE

MODE DE CALCUL

VOUS AVEZ SOLlicitÉ ET OBTENU UNE BOURSE AUPRÈS DE VOTRE PROVINCE. AVANT DE PARTIR, CONSULTEZ LE SERVICE CONCERNÉ ET FAITES-VOUS BIEN EXPLIQUER LES MODALITÉS DE CALCUL ET DE VERSEMENTS AU CAS OÙ VOUS OBTENEZ UNE BOURSE DE L'ÉTAT.

Des termes employés sèment la confusion :

1. **CUMUL** : votre bourse État s'ajoute à votre bourse Province
2. **COMPLÉMENTARITÉ** : votre bourse État est déduite du montant de la bourse Province
3. **MINORATION** : c'est le calcul de la différence entre la bourse État et la bourse Province

1^{ER} CAS LORSQUE L'ON EFFECTUE LA MINORATION

La bourse État est inférieure à la bourse Province et vous êtes face à deux payeurs : le CROUS qui verse directement le montant de votre bourse sur votre compte, la MNC qui verse au titre de la Province le résultat obtenu après calcul de la minoration (cf dessins ci-contre).

2^E CAS LORSQUE L'ON EFFECTUE LA MINORATION

La bourse État est supérieure à la bourse Province : vous n'avez plus qu'un payeur, le CROUS. La MNC ne vous verse plus rien au titre de la Province.

! ATTENTION : DEMANDEZ BIEN À VOTRE PROVINCE LE MODE DE FONCTIONNEMENT DES CALCULS

À LA MAISON

DEMANDE DE BOURSE

ÉTAT

CROUS
DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT



WWW.CROUS.FR

PROVINCE

SERVICE DES BOURSES



DOSSIER BOURSIER

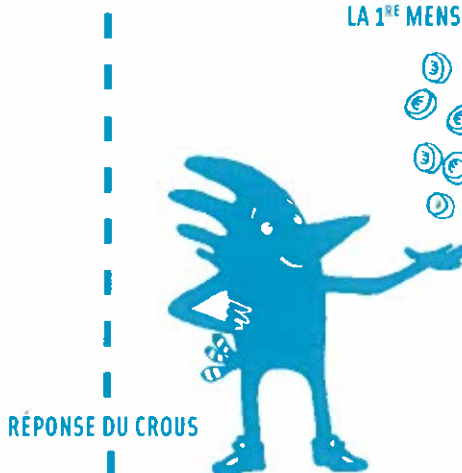
ATTESTATION DE LA PROVINCE
AVEC LE MONTANT ANNUEL
DE LA BOURSE

EN MÉTROPOLE

VERSEMENT DU 1^{ER} MOIS

PAS ENCORE DE RÉPONSE
DU CROUS

LA PROVINCE, VIA LA MNC,
VERSE LA TOTALITÉ DE
LA 1^{RE} MENSUALITÉ



RÉPONSE DU CROUS

APRÈS LE CALCUL DE LA MINORATION



NE SAUTEZ PAS DE JOIE !
LA BOURSE PROVINCE ET CELLE D'ÉTAT NE S'AJOUTENT PAS.